

# De 0 à 52 numéros du Courrier du hacker, un an de lettre d'information du Logiciel libre

*Le temps et l'attention sont des denrées précieuses, tandis que s'accroît toujours davantage le volume des informations disponibles. Aussi les outils de veille et curation sont-ils des alliés précieux pour qui souhaite disposer d'une sélection de qualité.*

*À ce titre le travail efficace de Carl Chenet pour nous proposer depuis un an **Le Journal du hacker** méritait bien d'être salué, et c'est avec plaisir que nous lui laissons la plume pour faire le bilan et la promotion de sa réalisation. Abonnez-vous !*

---

**Le Courrier du hacker est une lettre d'information résumant chaque semaine l'actualité francophone du Logiciel Libre, publiée le vendredi, que l'abonné reçoit directement dans ses e-mails. Après 52 numéros, le Courrier du hacker a donc récemment fêté sa première année.**

## 1. Se hisser sur les épaules des géants

Le Courrier du hacker repose sur l'exceptionnel travail de la communauté FOSS francophone, médias, articles publiés par les blogs d'entreprise, les associations (comme le blog de Framasoft) et les blogueurs individuels, articles qui sont chaque semaine relayés par le Journal du hacker, l'agrégateur de liens du Logiciel Libre francophone (dont je suis l'un des fondateurs) et dont la base de données est librement accessible.

À partir de cette base de données et d'une suite de scripts maison, les articles ayant reçu le plus de votes de la semaine sont extraits. J'effectue ensuite moi-même une sélection pour ne retenir que les plus pertinents et offrir le contenu le plus intéressant tout en gardant à l'idée de représenter l'actualité de la semaine passée. La réalisation de la lettre d'information me prend entre deux et trois

heures par semaine.

Après sélection des meilleurs articles de la semaine, cette lettre d'information a pu, après un an de publication ininterrompue, atteindre les 52 numéros et s'imposer comme un nouvel acteur FOSS au format original que plus de 1600 abonné·e·s utilisent pour effectuer leur veille technologique ou afin de rester en alerte sur les libertés individuelles et la vie privée.

## **2. Le meilleur du FOSS francophone en un e-mail**

Le Courrier du hacker propose chaque semaine 16 liens dans un e-mail. Pourquoi 16 ? J'ai fait le choix de ne pas surcharger l'e-mail, afin que les principaux liens de la semaine restent bien visibles. L'idée est de proposer un contenu de grande qualité dans un format réduit.

En effet rester au courant demande aujourd'hui beaucoup de temps et de consulter chaque jour de nombreux médias. Cela s'avère souvent fastidieux et il est hélas facile de rater quelque chose qu'on trouve d'intérêt. Il est également important de prendre le temps d'analyser les événements, temps qui se raréfie quand on voit les notifications qui nous surchargent aujourd'hui. En se basant sur les articles écrits par la communauté FOSS, en effectuant un tri et en publiant les numéros à date fixe, le Courrier du hacker prend le temps de l'information dans une optique de qualité. Les e-mails des abonnés ne sont bien sûr utilisés que pour envoyer la lettre d'information.

## **3. Un contenu accessible à tous**

Bien que le format premier soit celui de l'e-mail publié chaque semaine, je me suis rendu compte que ce format ne convenait pas à tous. J'ai également reçu des demandes afin d'ouvrir plus largement le contenu. Et il aurait été dommage de restreindre l'accès à un contenu de qualité pour une question de préférence de média.

J'ai donc rendu disponibles les archives directement depuis le site web. J'ai également commencé à relayer le contenu via les réseaux sociaux, en créant un compte Mastodon sur Framapiaf (merci Framasoft !) et un compte Twitter pour le

Courrier du hacker.

Au niveau technique, le site officiel est un site statique servi par Nginx qui offre essentiellement le formulaire d'abonnement à la lettre d'information, les archives des numéros publiés et le flux rss dédié. À partir de ce flux rss, les outils Feed2toot et Feed2tweet (dont je suis l'auteur) permettent de diffuser le contenu du flux vers respectivement Mastodon et Twitter.

## **4. Le futur du Courrier du hacker**

Le but est de continuer aussi longtemps que possible à publier et à faire connaître le Courrier du hacker afin de promouvoir les articles de grande qualité écrits en français chaque semaine dans les communautés FOSS. Des besoins apparaîtront sûrement dans le futur et je reste à l'affût des demandes qui me sont remontées. N'hésitez pas à me contacter en répondant simplement à l'e-mail de la lettre d'information.

## **5. Liens du Courrier du hacker**

- S'abonner au Courrier du hacker
- Archives du Courrier du hacker
- Compte Mastodon
- Compte Twitter



image <https://framalab.org/gknd-creator/>

---

## 21 degrés de liberté - 02

*Voici le deuxième article de la série écrite par Falkvinge. Ce militant des libertés numériques qui a porté son combat (notamment contre le copyright<sup>1</sup>) sur le terrain politique en fondant le Parti Pirate suédois n'hésite pas à afficher des opinions tranchées parfois provocatrices<sup>2</sup>.*

*Le groupe Framalang a trouvé intéressant de soumettre à votre réflexion la série d'articles qu'il a entreprise récemment. Son fil directeur, comme il l'indique dans le premier épisode que nous vous avons déjà livré, c'est la perte de certaines libertés dont nous disposions encore assez récemment, avant que le passage au tout-numérique ne nous en prive.*

*Nous nous efforcerons de vous traduire ces articles, semaine après semaine. Les commentaires, comme toujours, sont ouverts.*

# De l'analogique au numérique : la correspondance

Par Rick Falkvinge, source : Private Internet Access

Traduction Framalang : draenog, wyatt, mo, simon

Au sein de leur monde analogique nos parents considéraient leurs libertés comme acquises. Ces mêmes libertés qui ne sont pas transmises à nos enfants dans la transition numérique — telles que simplement le droit d'envoyer une lettre sans mention externe de l'expéditeur.



Lors d'interventions, il m'arrive de demander aux personnes du public combien d'entre elles approuveraient des sites tels que The Pirate Bay, alors même qu'ils engendrent une perte de revenus pour les artistes (je pose la question en partant du principe que cette assertion est vraie). La proportion de spectateurs qui lèvent la main varie selon le public et le lieu.

Les défenseurs du droit d'auteur affirment que les lois hors ligne ne sont pas respectées sur Internet, lorsqu'ils souhaitent poursuivre en justice les personnes partageant savoir et culture. Ils n'ont pas tort, mais pas comme ils l'imaginent. Ils ont raison sur un point, il est clair que les lois relatives au droit d'auteur s'appliquent aussi en ligne. Mais ce n'est pas le cas des lois sur la protection de la vie privée, or cela devrait l'être.

Dans le monde hors ligne, le courrier bénéficiait d'un certain niveau de protection. Il n'était pas censé uniquement s'appliquer à la lettre elle-même, mais à *toute correspondance* ; la lettre était simplement l'unique moyen de correspondance lors de la conception de ces libertés.

D'abord, le courrier était *anonyme*. Libre à l'expéditeur de se faire connaître à l'extérieur ou seulement à l'intérieur de l'enveloppe (de cette façon l'expéditeur était inconnu du service postal, seul le destinataire en avait connaissance), ou pas du tout.

De plus, le courrier *n'était pas pisté durant son transport*. Les quelques gouvernements qui suivaient à la trace la correspondance de leurs citoyens

étaient largement méprisés.

Troisièmement, la lettre était *secrète*. Jamais l'enveloppe n'était ouverte durant son transfert.

Quatrièmement, le transporteur n'était jamais tenu responsable du contenu, pour la simple et bonne raison qu'*il lui était interdit d'examiner ce contenu*. Quand bien même il aurait pu le faire, avec les cartes postales sans enveloppe par exemple, il ne pouvait être tenu responsable de faire son travail de transporteur — ce principe d'*immunité du transporteur ou du messenger* remonte à l'Empire Romain.

Ces principes de *liberté de correspondance* devraient s'appliquer à la correspondance qu'elle soit hors ligne (la lettre) ou en ligne. Mais ça n'est pas le cas. En ligne vous n'êtes pas libre d'envoyer ce que vous souhaitez à qui vous le souhaitez, parce que cela pourrait constituer une atteinte au droit d'auteur — nos parents jouissaient pourtant de cette liberté dans leur monde hors ligne.

Les défenseurs du droit d'auteur ont raison — envoyer par courrier la copie d'un dessin est une violation du droit d'auteur, tout autant qu'envoyer une musique piratée via Internet. Seulement hors ligne, ces lois ont des pondérations. Hors ligne, quand bien même cela constitue une violation du droit d'auteur, personne n'est autorisé à ouvrir une lettre en transit simplement pour vérifier si son contenu n'enfreint pas la loi, parce que *le secret de la correspondance privée est considéré comme plus important que la découverte d'une violation de droit d'auteur*. C'est primordial. Ce principe de hiérarchie n'a pas été appliqué dans le monde numérique.

Le seul moment où une lettre est ouverte et bloquée, c'est lorsqu'une personne à titre individuel est suspectée au préalable d'un crime grave. Les mots « grave » et « au préalable » sont importants : l'ouverture de lettres simplement pour vérifier si elles contiennent un élément de crime sans grande gravité, tel qu'une violation du droit d'auteur, n'est tout bonnement pas autorisée du tout.

**Il n'y a aucune raison que les libertés concédées à nos parents dans le monde hors ligne ne soient pas transposées en ligne de la même manière à nos enfants, peu importe si cela signifie que des modèles économiques deviennent caducs.**

Après avoir mis ces points en évidence, je repose la question aux spectateurs pour savoir combien d'entre eux approuveraient des sites tel que The Pirate Bay, alors même qu'ils engendrent une perte de revenus pour les artistes. Mon argumentaire terminé, tous les spectateurs lèvent la main pour signifier leur approbation ; ils souhaiteraient que nos enfants jouissent des mêmes libertés que nos parents, et que le respect des acquis du monde hors ligne soit également appliqués en ligne.

Dans la suite de la série nous aborderons des sujets apparentés - les annonces publiques anonymes et le rôle essentiel rempli par les tribunes improvisées dans l'exercice de la liberté.

**Votre vie privée est votre propre responsabilité.**